

Enfant :

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Date de naissance :	

Parent :

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Téléphone :	
Mail :			

Parent :

Nom :		Prénom :	
Adresse :		Téléphone :	

Fréquentation souhaitée :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30-11h45					
13h30-16h45			Fermé		

Le montant de l'écologie mensuel est en fonction du revenu brut des parents selon le barème ci-dessous.

Les mardis et jeudis après-midi sont réservés aux enfants qui auront 4 ans avant le 31 juillet 2026.

La participation aux goûters pour l'année scolaire est de CHF 30.- par demi-journée de fréquentation et sera facturée durant le 1^{er} mois de fréquentation.

Obligation d'être membre de l'Association familiale (cotisation annuelle CHF 40.-)

Lieu et date :

Signature des parents :

Barème :

Revenu déterminant mensuel :	
- revenu minimum = CHF 3000.-	
- de CHF 3'000.- à CHF 5'000.-	1,25%
- de CHF 5'001.- à CHF 7'500.-	1,30%
- de CHF 7'501.- à CHF 10'000.-	1,35%
- de CHF 10'001.- à CHF 13'500.-	1,40%
- revenu maximum = CHF 13'500.- ou hors commune	